

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 6 novembre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 6 novembre 2023 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté

Absence(s) : Sylvain Lavoie

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

**2. 222.11.2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4.1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 3 octobre au 6 novembre 2023
    - 4.1.2 Dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes
    - 4.1.3 Octroi d'un contrat à Mégaburo inc. — Acquisition de mobiliers et d'équipements de bureau
    - 4.1.4 Autorisation d'une signataire — Offre de services de Mallette S.E.N.C.R.L. — Vérification financière années 2023-2024-2025
    - 4.1.5 Approbation des prévisions budgétaires 2024 du Transport adapté Lac-Saint-Jean et contribution financière de la Ville
    - 4.1.6 Mandat à AXSO inc. entreprise mandatée par Hydro-Québec à percevoir, déclarer et remettre la TPS/TVH sur les revenus des bornes électriques
    - 4.1.7 Autorisation de signataires — Entente intermunicipale pour confirmer le retrait de la Ville d'Alma de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud

- 4.1.8 Autorisation de signataires — Entente intermunicipale pour développer et exploiter un parc industriel en commun sur une partie du territoire des Municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station — Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- 4.1.9 Refus et retour de subvention pour l'activité *Faisons connaissance* dans le cadre de la subvention accueillir en français de la Fédération québécoise des Municipalités
- 4.1.10 Octroi de contrats — Rénovation de l'espace partagé au centre communautaire — Appropriation à la subvention reçue dans le cadre du FRR volet 4 et au Fonds Desjardins
- 4.1.11 Octroi de contrats — Acquisition et installation d'une génératrice à être installée au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé dans le cadre de la Loi sur la sécurité civile — Appropriation au Fonds de roulement
- 4.1.12 Résolution pour une demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins des Cinq Cantons en vertu du Règlement d'emprunt no 294-2022
- 4.1.13 Autorisation directrice des finances relative à la communication de renseignements et procuration auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada

## **4,2 Gestion du territoire**

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à DCcom Automation inc. — Conception, construction et mise en marche d'un système de dosage de sulfate ferrique pour la déphosphatation des eaux usées des bassins du secteur Lac-à-la-Croix — Appropriation à la taxe spéciale pour la vidange des boues
- 4.2.2 Octroi d'un contrat à DCcom Automation inc. — Acquisition et installation d'un compteur électromagnétique pour la station d'épuration du secteur Métabetchouan — Appropriation au fonds de la taxe spéciale pour la vidange des boues
- 4.2.3 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable — Installation d'un feu piéton et réduction de la vitesse sur la rue Saint-Jean
- 4.2.4 Déclaration d'appui au Plan Nature 2030
- 4.2.5 Octroi de contrat — Achat de fleurs pour la saison 2024 — Coop de travailleurs en serres Belle-de-Jour
- 4.2.6 Autorisation d'un signataire — Directives de changement — Modification des travaux dans le cadre de la réfection de trois ponceaux au 2e rang Ouest — Appropriation au Règlement d'emprunt no 294-2022
- 4.2.7 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable — Sécurité route 170 — Voie de virage à gauche sur le banc de sable

## **4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1 Autorisation de signataires — Contrat de concession restauration aréna
- 4.3.2 Appui aux Services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé dans leur demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
- 4.3.3 Demande à la MRC Domaine-Du-Roy de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif — Véloce III — Remplacement du dispositif de sécurité de la traverse de la voie ferrée à la hauteur du 7e chemin

**4,4 Rapport des activités du conseil**

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5 Dépôt de la correspondance

**6. Affaires nouvelles**

7 Période de questions des citoyens

8 Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

**3. 223.11.2023 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023**

---

**Considérant** qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

**4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 224.11.2023 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 3 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2023**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Élisabeth Gauthier*  
*Directrice des finances et trésorière*

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 octobre au 6 novembre 2023, laquelle totalise la somme de 695 715,78 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.2 225.11.2023 DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accepter le dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* préparés par M<sup>me</sup> Élisabeth Gauthier, directrice des finances.

- Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier 2023 à ceux de 2022
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2023 et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.3      226.11.2023      **OCTROI D'UN CONTRAT À MÉGABURO INC. — ACQUISITION DE MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU — AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ**

---

**Considérant que** des postes de travail conçus de façon ergonomique ont une influence positive sur la motivation et le rendement des travailleurs ;

**Considérant** l'importance d'améliorer le confort des travailleurs de bureau ;

**Considérant qu'**une analyse des postes de travail a été effectuée et qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'équipements ergonomiques.

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à Mégaburo inc. le contrat d'acquisition de mobiliers et d'équipements de bureau pour la somme de 9 890 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 octobre 2023.

Cette somme sera appropriée au surplus accumulé.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.4      227.11.2023      **AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — OFFRE DE SERVICES DE MALLETTE S.E.N.C.R.L. — VÉRIFICATION FINANCIÈRE ANNÉES 2023-2024-2025**

---

**Considérant que** l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers ;

**Considérant** l'offre de services de Mallette, SENCRL pour l'audit et la préparation des états financiers annuels.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Mallette, SENCRL le contrat de vérification financière pour les années 2023, 2024 et 2025, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 30 octobre 2023 et d'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix ce contrat.

2023	2024	2025
20 450 \$	21 275 \$	22 125 \$

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.5      228.11.2023      **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DU TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Herve Tremblay :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2024 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes vivant avec un handicap selon les modalités suivantes :

La Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 un montant de 7 870 \$ à être versé en un versement pour le 15 avril 2024. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 543 241 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes vivant avec un handicap pour l'exercice 2023 ;

De plus, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix accepte, d'une part, que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap, prévue à l'Arrêté en conseil n° 2071-79 du onze juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap approuvé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.1.6      **229.11.2023**      **MANDAT À AXSO INC. ENTREPRISE MANDATÉE PAR HYDRO-QUÉBEC À PERCEVOIR, DÉCLARER ET REMETTRE LA TPS/TVH OU LA TVQ SUR LES REVENUS DES BORNES ÉLECTRIQUES**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser AXSO inc., entreprise mandatée par Hydro-Québec à percevoir, déclarer et remettre la TPS/TVH ou la TVQ sur les revenus des bornes électriques de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et d'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer la déclaration du mandat.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.1.7      **230.11.2023**      **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR CONFIRMER LE RETRAIT DE LA VILLE D'ALMA DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente intermunicipale à intervenir avec la Ville d'Alma et les Municipalités de Saint-Gédéon, Hébertville et Hébertville-Station afin de confirmer le retrait définitif de la Ville d'Alma de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.1.8      **231.11.2023**      **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR DÉVELOPPER ET EXPLOITER UN PARC INDUSTRIEL EN COMMUN SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS D'HÉBERTVILLE ET D'HÉBERTVILLE-STATION — RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente intermunicipale à intervenir avec les Municipalités de Saint-Gédéon, Hébertville et Hébertville-Station afin de développer et exploiter un parc industriel en commun sur une partie du territoire des Municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station.

Afin de réaliser les objets de l'entente, il sera maintenu et continué une régie

intermunicipale dont le nom officiel est « Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud » (la « Régie »).

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.9      232.11.2023      **REFUS ET RETOUR DE SUBVENTION POUR L'ACTIVITÉ FAISONS CONNAISSANCE DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ACCUEILLIR EN FRANÇAIS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

---

**Considérant que** les modalités actuelles de l'aide financière de la Fédération québécoise des Municipalités dans le cadre de l'appel à projets pour le Programme Accueillir en français ne permettent pas de mettre en place, dans les délais octroyés, une activité optimale pour l'accueil et l'inclusion des personnes immigrantes.

**À ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De refuser l'aide financière octroyée par la Fédération québécoise des Municipalités et de reporter l'activité *Faisons Connaissance* à un moment ultérieur.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.10      233.11.2023      **OCTROI DE CONTRATS — RÉNOVATION DE L'ESPACE PARTAGÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE — APPROPRIATION À LA SUBVENTION REÇUE DANS LE CADRE DU FRR VOLET 4 ET AU FONDS DESJARDINS**

---

**Considérant que** dans le cadre du Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité : Aide à des Projets locaux de vitalisation, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a reçu une subvention de 50 000 \$ ainsi qu'une subvention de 10 000 \$ du Fonds Desjardins afin de procéder à la rénovation d'une salle du centre communautaire ;

**Considérant que** le projet de rénovation est de créer un espace de travail partagé et un service d'incubateur.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder les contrats suivants :

<b>Fournisseur</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montant excluant les taxes applicables</b>
Ébénisterie des Érables	Comptoirs et tabourets	7 921 \$
Flordecò Bernier	Recouvrement plancher	9 497,94 \$
C2P inc.	Murs de verre	23 255,99 \$
Harvey construction	Travaux généraux	15 332 \$

D'approprier ces sommes à la subvention reçue dans le cadre du Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité, à la subvention du Fonds Desjardins et au surplus accumulé de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.11      234.11.2023      **OCTROI DE CONTRATS — ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À ÊTRE INSTALLÉE AU SÉMINAIRE MARIE-REINE-DU-CLERGÉ DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE — APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT**

---

**Considérant** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (chapitre S-2.3, r. 3 de la *Loi sur la sécurité civile*) ;

**Considérant qu'il** est stipulé qu'une municipalité locale doit désigner des endroits qui pourront servir de centre de coordination et d'hébergement lors d'un sinistre majeur et

qu'elle doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans ce centre ;

**Considérant que** le Séminaire Marie-Reine-du-Clergé est le centre de coordination et d'hébergement désigné par la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix dans notre plan de sécurité civile en cas de sinistre majeur ;

**Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'une génératrice à ce centre de coordination et d'hébergement ;**

**Considérant qu'une entente avec les Services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé est à intervenir.**

**À ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder les contrats suivants :

<b>Entreprise</b>	<b>Contrat</b>	<b>Prix excluant les taxes</b>
Les entreprises MB Saint-Félicien inc.	Acquisition d'une génératrice 300 KW et accessoires	111 975 \$
SPO électrique	Frais d'installation et de branchement	23 650 \$

D'approprier ces sommes au fonds de roulement de la Ville sur une période de 10 ans.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.12      235.11.2023      **RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES CINQ CANTONS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 294-2022**

---

**Considérant** l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet à une Municipalité, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

**Considérant que** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 21 avril 2023 le Règlement d'emprunt n° 294-2022 au montant de 3 000 000 \$ dans le cadre de la réfection de trois ponceaux au 2<sup>e</sup> rang Ouest ;

**Considérant** la confirmation d'une aide financière maximale de 2 250 640 \$ du ministre des Transports.

**A ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M<sup>me</sup> Élisabeth Gauthier, directrice des finances à signer auprès de la Caisse populaire Desjardins des Cinq Cantons, tous les documents pertinents à la demande d'un emprunt temporaire au montant de 2 000 000 \$.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.13      236.11.2023      **AUTORISATION DIRECTRICE DES FINANCES RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS ET PROCURATION AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC ET DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M<sup>me</sup> Élisabeth Gauthier, directrice des finances à agir au sein de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada relativement à la communication de renseignements et d'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale, à signer les formulaires de procuration.

***Adoptée à l'unanimité***

- 
- 4.2.1      237.11.2023    **OCTROI D'UN CONTRAT À DCCOM AUTOMATION INC. —  
CONCEPTION, CONSTRUCTION ET MISE EN MARCHÉ  
D'UN SYSTÈME DE DOSAGE DE SULFATE FERRIQUE  
POUR LA DÉPHOSPHATATION DES EAUX USÉES DES  
BASSINS DU SECTEUR LAC-À-LA-CROIX —  
APPROPRIATION À LA TAXE SPÉCIALE POUR LA  
VIDANGE DES BOUES**
- 

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder un contrat à DCcom Automation inc. pour la conception, la construction et la mise en marche d'un système de dosage de sulfate ferrique pour la déphosphatation des eaux usées des bassins du secteur Lac-à-la-Croix pour la somme de 21 214 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 5 octobre 2023.

D'approprier cette somme à la taxe spéciale de la vidange des boues.

***Adoptée à l'unanimité***

- 4.2.2      238.11.2023    **OCTROI D'UN CONTRAT À DCCOM AUTOMATION INC. —  
ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN COMPTEUR  
ÉLECTROMAGNÉTIQUE POUR LA STATION  
D'ÉPURATION DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN —  
APPROPRIATION AU FONDS DE LA TAXE SPÉCIALE  
POUR LA VIDANGE DES BOUES**
- 

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à DCcom Automation inc. le contrat d'acquisition et d'installation d'un compteur électromagnétique pour la station d'épuration du secteur Métabetchouan au montant de 6 750 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 octobre 2023.

Cette somme sera appropriée au fonds de la taxe spéciale pour la vidange des boues.

***Adoptée à l'unanimité***

- 4.2.3      239.11.2023    **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA  
MOBILITÉ DURABLE — INSTALLATION D'UN FEU  
PIÉTON ET RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA RUE  
SAINT-JEAN**
- 

**Considérant** que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a identifié le transport actif et sécuritaire vers l'école comme l'un de ses domaines d'intervention prioritaires dans le cadre de son Plan d'action en sécurité routière pour la période 2023-2028 et que ce plan s'appuie sur l'approche du Système sûr, qui préconise des mesures globales et cohérentes, englobant l'environnement physique, la gestion de la vitesse et le comportement des usagers de la route ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a déjà entamé une réflexion sur la mobilité active sécuritaire, notamment par la réduction de la vitesse dans plusieurs secteurs ;

**Considérant que** le secteur de l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-Jean fait déjà l'objet d'un plan de revitalisation et que les interventions proposées permettent d'établir une vision d'aménagement cohérente et visant la sécurité des piétons ;

**Considérant** le manque de cohérence dans la gestion de la vitesse sur la rue Saint-Jean en raison de trois changements de vitesse et d'un passage piéton sur moins de 400 mètres et que cette situation contraint les conducteurs à adapter leur conduite à plusieurs reprises, ce qui diminue leur probabilité de respecter efficacement chaque limite de vitesse ;

**Considérant** l'absence de brigadier scolaire dans le secteur et l'incapacité de combler le poste et que le trajet actuel du passage piéton est optimal pour assurer la sécurité ;

**Considérant** la présence d'un secteur favorisant les déplacements actifs par la proximité des institutions, des commerces et des équipements municipaux ;

**Considérant que** de mettre en place un feu piéton au passage de l'intersection des rues Saint-Jean et Saint-Paul et d'étendre la zone scolaire de 30 km/h jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Louis permettront de sécuriser ce secteur.

**À ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de mettre en place un feu piéton au passage de l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-Jean et d'étendre la zone scolaire de 30 km/h jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Louis.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.4      **240.11.2023    DÉCLARATION D'APPUI AU PLAN NATURE 2030**

---

**Considérant que** les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

**Considérant que** devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté à la suite de la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022 ;

**Considérant que** la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ;

**Considérant que** la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend de l'action et de la coopération de tous les acteurs ;

**Considérant que** plusieurs états, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité ;

**Considérant que** le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité ;

**Considérant que** la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels ;

**Considérant que** les acteurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.5      **241.11.2023    OCTROI DE CONTRAT — ACHAT DE FLEURS POUR LA SAISON 2024 — COOP DE TRAVAILLEURS EN SERRES BELLE-DE-JOUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder un contrat à la Coop des travailleurs en serres Belle-de-Jour pour l'achat de fleurs pour la saison estivale 2024, le tout pour la somme de 28 181,04 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de services.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.6      **242.11.2023    AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — DIRECTIVES DE CHANGEMENT — MODIFICATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE TROIS PONCEAUX AU 2E RANG OUEST — APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 294-2022**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :



**Considérant que** la demande consiste à doter l'établissement d'un gymnase moderne.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évens Potvin :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie la demande pour la construction d'un gymnase afin que les Services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à conclure une entente avec les Services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé concernant l'utilisation du gymnase afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.3.3      246.11.2023      **DEMANDE À LA MRC DOMAINE-DU-ROY DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF — VÉLOCE III — REMPLACEMENT DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA TRAVERSE DE LA VOIE FERRÉE À LA HAUTEUR DU 7E CHEMIN**

---

**Considérant** l'opportunité financière donnée par l'appel de projets dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif — Véloce III ;

**Considérant que** le dispositif de sécurité de la traverse de la voie ferrée située à la hauteur du 7<sup>e</sup> chemin doit être remplacé ;

**Considérant que** la MRC Domaine-Du-Roy, mandataire de la Véloroute des Bleuets possède l'expertise, les contacts avec le Canadien National et dispose d'un technicien en génie civil ;

**Considérant que** la MRC Domaine-Du-Roy a acquis les compétences légales pour tout ce qui concerne le développement des aménagements, la commercialisation et l'entretien de l'infrastructure du circuit cyclable « Tour du Lac-Saint-Jean ».

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De demander à la MRC Domaine-Du-Roy, mandataire de la Véloroute des Bleuets de préparer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif — Véloce III afin de remplacer le dispositif de sécurité de la traverse de la voie ferrée située à la hauteur du 7<sup>e</sup> Chemin.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4,4

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Comité Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Conseil d'administration Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Représentation à la soirée reconnaissance des bénévoles
- Rencontres de citoyens et commerçants
- Réunion du comité paritaire de négociation de la convention collective
- Représentation à la 36<sup>e</sup> Édition du Gala de la Chambre de Commerce Lac-Saint-Jean
- Réunion du comité communication
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec les dirigeants de Nutrinor suite à l'annonce de la fermeture du Centre de grain du secteur Lac-à-la-Croix
- Rencontre des dirigeants du 13<sup>e</sup> Chemin
- Participation au Colloque sur la Biodiversité
- Rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de

l'Électrification des transports et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Réunion de Portes ouvertes sur le Lac
- Rencontre du directeur de l'école Mgr-Victor
- Représentation au congrès de l'Union des producteurs agricoles
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Réunion du comité Bassin Versant Lac-Saint-Jean
- Représentation au souper-bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean

#### 4.4.1 247.11.2023 REPRÉSENTATIONS, DONN ET SUBVENTIONS

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i><b>Demandeur</b></i>	<i><b>Demande</b></i>	<i><b>Montant accordé</b></i>
Légion Filiale # 276 d'Alma	Invitation cérémonie du jour du Souvenir et achat d'une couronne	100 \$
Club Kiwanis d'Alma	Invitation cocktail 2023	100 \$
Opération Nez-Rouge	Dons et achat de visibilité	50 \$

***Adoptée à l'unanimité***

#### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

---

Aucune correspondance.

#### 6. AFFAIRES NOUVELLES

---

##### 6,1 248.11.2023 MOTION DE FÉLICITATIONS — LES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS EDMOND-LOUIS TREMBLAY ET FILS INC.

---

M. Herve Tremblay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'entreprise les Équipements industriels Edmond-Louis Tremblay et Fils inc. pour sa nomination dans la catégorie « Essor » lors du gala de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean Est qui s'est tenu le 2 novembre dernier. Ce prix récompense une stratégie innovatrice qui a permis d'accroître la productivité de l'entreprise.

***Adoptée à l'unanimité***

##### 6,2 249.11.2023 MOTION DE FÉLICITATIONS — FERME ROBERTO DUFOUR

---

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la Ferme Roberto Dufour pour s'être méritée la 3<sup>e</sup> place lors de l'exposition agricole World Dairy à Madison.

***Adoptée à l'unanimité***

#### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***